



Programme de formation : Accompagnement à la prévention des risques en entreprise

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

- Etre capable de prévenir les dangers susceptibles de compromettre la sécurité ou la santé des salariés,
- Améliorer les méthodes et le milieu du travail en adaptant les conditions de travail en fonction de l'aptitude physiques des salariés,
- Faire progresser la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propres à les résoudre,
- Etre capable de veiller à l'observation des prescriptions législatives et réglementaires prises en ces matières et à la bonne tenue du registre de santé et de sécurité au travail dans tous les services de l'entreprise

PRÉ-REQUIS : Comprendre le français.

NOMBRE DE PARTICIPANTS : 1 à 8 personnes maximum par groupe.

Validité : il est recommandé de réaliser cette formation tous les 5 ans maximum

DURÉE : 1 jours soit 7 heures

PUBLIC CONCERNÉ :

Responsable d'entreprise, assistant prévention et/ou personne étant en charge d'assurer la sécurité et la recherche de prévention des risques au sein de sa structure.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES, D'ANIMATION ET D'ENCADREMENT :

Un vidéo projecteur sera utilisé, un livret pédagogique et un stylo seront remis aux stagiaires pour la partie théorique en salle.

Suivi d'une visite du site ainsi que des exercices de mise en pratique seront effectués.

MOYENS MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS DE LA FORMATION :

Des épreuves formatives sont réalisées tout le long de la session et une épreuve écrite est réalisée à l'issue de la formation.

LES POINTS ABORDÉS :

- Les missions d'un responsable lié à la prévention
- Les dispositions réglementaires
- Les différents acteurs de la prévention des risques professionnels dans l'entreprise
- Le CHSCT
- La sécurité incendie
- Les documents du responsable de prévention
- Les risques liés à l'activité professionnelle causant une MP
- Les grandes familles de risques
- Le droit de retrait
- Accident de service / du travail, les formalités administratives
- Les principes généraux de prévention
- L'évaluation des risques professionnels
- L'arbre des causes
- Les EPI (équipements de protection individuelle)

SANCTION DE LA FORMATION :

Délivrance d'une attestation de fin de formation.